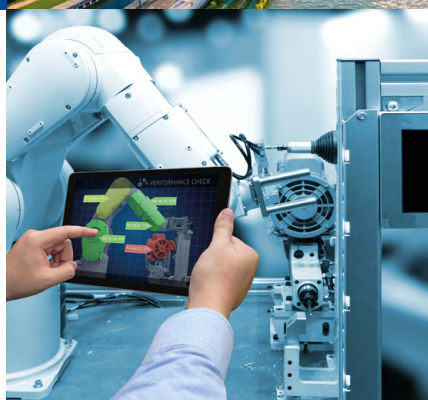
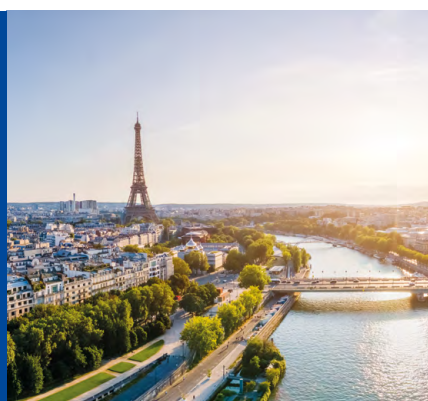


FCPR

SIPAREX INVESTIR EN FRANCE



**Financer la
réussite des
entreprises
françaises**



FCPR Fonds Commun de Placement à Risques

Agréé par l'Autorité des Marchés Financier (AMF) régi par les articles L214-28 et suivants du Code Monétaire et Financier et représenté par sa société de gestion Sigefi Private Equity.

Un investissement dans le Fonds présente un risque de perte en capital. Document à caractère promotionnel destiné à une clientèle non professionnelle au sens de la directive MIF 2.

QU'EST CE QUE LE PRIVATE EQUITY ?

Le **Private Equity**, également appelé **capital-investissement**, consiste à **investir** au capital de sociétés non cotées en bourse : Start-up (entreprises technologiques innovantes), PME (Petites et Moyennes Entreprises) et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire).

Ce financement permet le démarrage, le développement en France et à l'international, la transition digitale et écologique ou encore la transmission de ces entreprises.

L'objectif est de réaliser une plus-value lors de la cession de la participation détenue par le Fonds.



BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS AU PRIVATE EQUITY

Ce FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) est un fonds de fonds dont les sous-jacents sont majoritairement investis indirectement par des investisseurs professionnels. Vous pourrez ainsi accéder par transparence à notre offre institutionnelle avec le rendement de la classe d'actif Private equity et les risques associés à ces fonds professionnels sous-jacents.



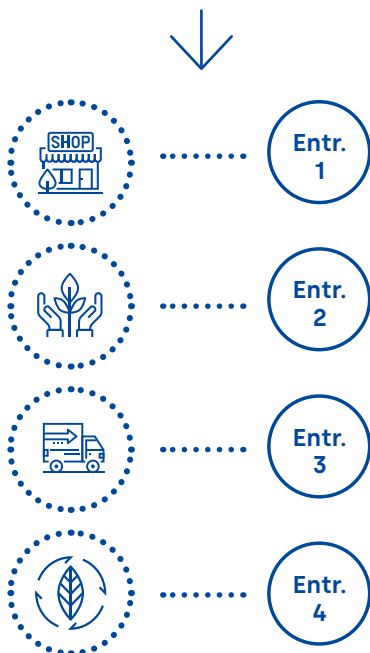
Siparex Investir en France investira directement et indirectement via des Fonds du Groupe Siparex dans des entreprises industrielles, commerciales et de services non cotées...

Investir c'est donner à ces entreprises les moyens de se développer, d'exporter, de développer des nouveaux services, de nouveaux produits, d'accélérer leur transition écologique... et ainsi créer de la valeur.

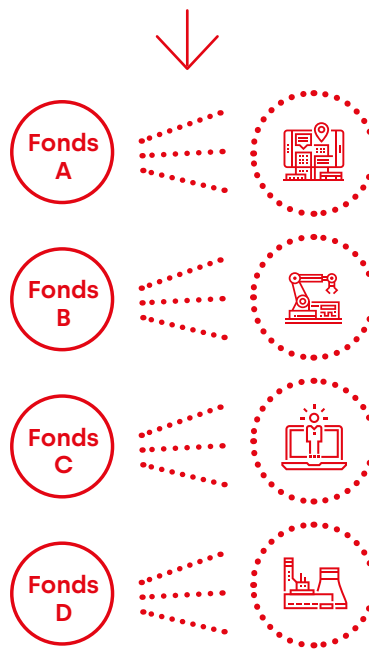
Siparex Investir en France

100 à 150 entreprises investies

DIRECTEMENT
dans les entreprises



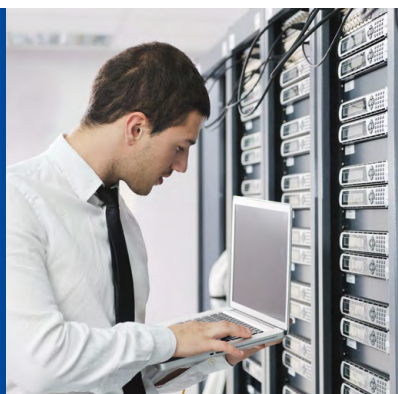
INDIRECTEMENT
via des fonds gérés par Siparex



dans des secteurs d'activité très variés

(santé, services, transition énergétique, industrie, mobilité, technologies, etc.)

**DES ENTREPRISES DE CROISSANCE
RIGOREUSEMENT SÉLECTIONNÉES
ET ACTIVES DANS DE MULTIPLES
SECTEURS D'ACTIVITÉ.**



DIVERSIFIER SON PATRIMOINE

Pour répartir son risque :

Dans le non coté

- un **investissement complémentaire** aux placements financiers traditionnels et à l'immobilier
- avec le **rendement et les risques associés** à cette classe d'actif

Dans des secteurs d'activité multiples

À tout stade de développement des entreprises de la start-up à l'ETI en passant par la PME

Dans de multiples sociétés

- au plus près de l'économie réelle dans vos régions
- qui se base sur le développement et la croissance des entreprises

La durée de placement recommandée est de 8 ans. Offre réservée à des personnes qui souhaite investir dans l'économie réelle avec un horizon d'investissement à long terme.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait qu'il peut être difficile de trouver des références de prix appropriées en ce qui concerne les investissements non cotés. Cette difficulté peut avoir un impact sur la valorisation du portefeuille d'investissement du fonds.

Le FCPR a la possibilité d'investir dans des actions de préférence. Les actions de préférence peuvent conférer à leurs titulaires des avantages pécuniaires ou politiques mais également en plafonner la performance, étant entendu que la Société de Gestion ne s'impose pas de limitation dans le plafonnement de la performance des actions de préférence souscrites par le FCPR. Ainsi, la plus-value potentielle du FCPR pourrait être limitée alors que celui-ci reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement.

POUR

SOUSCRIRE

MERCI DE VOUS RAPPROCHER
DE VOTRE CONSEILLER

Valeur de la part : 1 000 €
Minimum 1 part

Minimum de souscription : 1 000 €

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et que le FCPR Siparex Investir en France ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

La performance du Fonds dépendra en grande partie du succès des participations et des fonds sous-jacents et des entreprises dans lesquelles ces derniers sont investis.

CARACTÉRISTIQUES DU FCPR SIPAREX INVESTIR EN FRANCE

Société de gestion	Dépositaire	Code ISIN*
Sigefi Private Equity	BNP Paribas SA	Parts A1 : FR001400MDE0 Parts A2 : FR001400MDF7
Minimum de souscription	Droits d'entrée	
1 000 € soit 1 part de 1 000 €	0%	
Eligibilité fiscale**		
Assurance-vie avec la fiscalité associée (Parts A1) Epargne retraite avec la fiscalité associée (Parts A2)		
Valorisation	Horizon de placement	
Trimestrielle audité complétée de valorisation intermédiaire	8 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2032 pour un investissement au 30 septembre 2024	
La souscription des parts n'est pas ouverte aux « US Person », tels que définis dans le règlement.		

* FCPR Siparex Investir en France agréé AMF en date du 5 mars 2024. Numéro d'agrément : FCR20240005.

** sous réserve que toutes les conditions des régimes visés soient remplies.

FRAIS ANNUALISÉS

sur la durée de placement recommandée pour un investissement au 30 septembre 2024 soit 8 ans jusqu'au 30 septembre 2032.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur	Dont TFAM distributeur
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	1,73 %	0,98 %
Frais de constitution	0,02 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,04 %	0,00 %
Frais de gestion indirects	1,53 %	0,00 %
TOTAL	3,31 %	0,98 %

SIPAREX, UN GROUPE SOLIDE PARTENAIRE DES ENTREPRENEURS

Siparex est l'un des tout premiers groupes de capital investissement français indépendants. Partenaire de référence des ETI et PME, et des start ups, son métier est d'investir en fonds propres dans les entreprises en apportant une dynamique de croissance.

Le FCPR Siparex investir en France est géré par Sigefi Private Equity, Société de Gestion du Groupe Siparex.

Une **équipe d'investisseurs expérimentés** sur **3 activités principales** :



INNOVATION



TRANSMISSION



CAPITAL DÉVELOPPEMENT

CHIFFRES CLÉS

au 31 décembre 2023

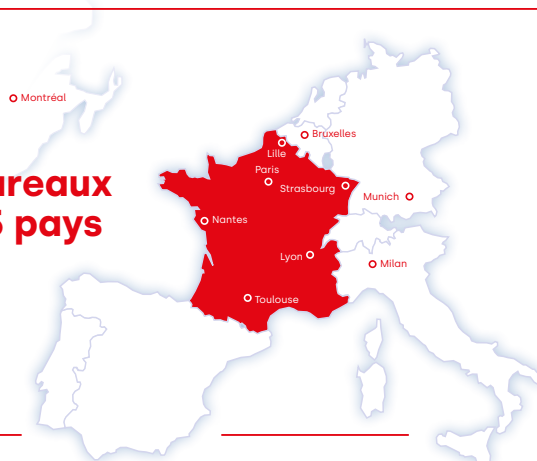
3,7 Mds d'euros sous gestion

+1 000 entrepreneurs accompagnés depuis 2000

+80 experts de l'investissement

25% des actifs gérés contribuent à la transition énergétique et climatique

10 bureaux
dans **5 pays**



DÉMARCHE ESG DU GROUPE SIPAREX

Signataire d'initiatives clés

PRI de l'ONU
Principes pour l'investissement
Responsable



Charte Parité et Charte Partage de la valeur de France Invest



Initiative Climat International

Pour plus d'information :
siparex.com/investisseur-responsable

Les 3 priorités du Groupe Siparex :



Décarbonation



Partage de la valeur



Parité & Diversité

La Fondation Siparex

La Fondation Siparex a pour objet de financer des projets liés à l'accès à l'entrepreneuriat.



FONDATION SIPAREX
Iniciativa de la
Fundación Entreprenaria

AVERTISSEMENT

Le Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) est principalement investi indirectement et directement dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital

Le FCPR n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi par les porteurs de parts ne leur soit pas intégralement restitué.

Risque lié aux fonds sous-jacents et à leurs actifs

La performance du FCPR dépendra en grande partie du succès des fonds dans lesquels le fonds sera investi et des entreprises dans lesquelles ces fonds seront investis. Or l'évolution de ces entreprises pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire et notamment celle liée à la pandémie de la Covid-19, etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts des fonds sous-jacents et donc de la valeur liquidative des parts du fonds.

Risque lié à la valeur des Fonds Sous-Jacents acquis au moment de leurs cessions

Malgré le soin et la diligence apportés dans la valorisation des parts des Fonds Sous-Jacents, il ne peut être exclu que l'acquisition des parts par le Fonds dans le cadre d'opérations secondaires pourrait être réalisé à un prix ne reflétant pas la valeur finale des dites parts ou ne reflétant pas la valeur des actifs détenus par les Fonds Sous-Jacents notamment s'ils étaient cédés au jour de l'acquisition des parts par le Fonds.

Risque lié à la valeur des actifs du Fonds au moment des cessions

Les actifs dans lesquels le Fonds sera investi feront l'objet d'évaluations conformément aux règles de valorisation prévues à l'ARTICLE 14.1 du règlement du FCPR. Ces évaluations sont destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille et à calculer la Valeur Liquidative des parts du Fonds. Compte tenu des évolutions possibles des conditions de marché au jour de la cession du portefeuille, il ne peut être exclu que ces actifs soient cédés à un prix inférieur à celui auquel leurs titres auront été évalués.

Risque de non liquidité des actifs

Le FCPR investissant principalement dans des parts de fonds non cotés et dans lesquels il n'y a pas de droit à demander le rachat anticipé, les parts qu'il détiendra seront peu ou pas liquides.

D'autres risques sont décrits dans le règlement du FCPR Siparex Investir en France à l'article 3.2

Siparex Investir en France est un Fonds Commun de Placements à Risques agréé par l'AMF. De par la nature de ses investissements, il fonctionne selon les règles spécifiques décrites dans le Règlement. Vous êtes donc invités à prendre attentivement **connaissance du règlement**. Vous êtes invités à examiner attentivement les risques associés à l'investissement dans le Fonds avec vos conseillers financiers, fiscaux et juridiques. Le **DIC PRIIPS** et le **Règlement** du Fonds doivent obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. Les documents de référence du Fonds (DIC PRIIPS, Règlement et documents d'information périodique à destination des souscripteurs) sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller.